AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0837
FR0000060873-FS0334

20 avril 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 20 avril 2017, la société de droit espagnol Azvalor Asset Management SGIIC SA[1] (Paseo de la Castellana 110, 3 floor, 28046, Madrid, Espagne), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 avril 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 208 740 actions MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS représentant autant de droits de vote, soit 4,27% du capital et 4,23% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une réduction du nombre de mandats de gestion détenus par le déclarant.

[1] Contrôlée par la société Inversiones Azvalor, S.L. elle-même détenue par M. Alvaro Guzman de Lazaro Mateos. La société Azvalor Asset Management SGIIC SA déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 28 332 173 actions représentant 28 582 200 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.